

**Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 21 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **11 décembre 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul –.

Absents : M. VLODY René – Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme LESQUELIN Nadia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. FORT Paul** concerné directement, a quitté la salle au moment du vote de l'affaire n°9.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Modification du tableau des emplois

- Création d'emplois

.../...

Il est proposé au conseil de modifier le tableau des emplois adopté en Conseil Municipal du 22/09/2017 ainsi qu'il suit :

Postes/Emplois	Grade minimum	Grade maximum	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Statut	Filière
Directeur du Pôle Service à la population (Emploi fonctionnel de DGA)	Attaché	Attaché principal	1	TC		Titulaire	Administrative
Responsable des Affaires funéraires	Attaché	Attaché principal	1	TC		Titulaire	Administrative
Chef d'équipe	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	TC		Titulaire	Technique
Total			3				

✓ Article 3 Alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement Temporaire d'Activité**

Postes/Emplois	Grade	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Filière
Agent technique	Adjoint technique	1	TC		Technique
Total		1			

✓ Article 3 Alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement Saisonnier d'Activité**

Postes/Emplois	Grade	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Filière
Agent administratif	Adjoint administratif	2	TC		Administrative
Agent technique	Adjoint technique	3	TC		Technique
Total		5			

✓ Article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Vacance temporaire d'un emploi**

Postes/Emplois	Grade	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Filière
Assistante de gestion financière et comptable	Adjoint administratif	1	TC		Administrative
Technicien de piscine	Adjoint technique	1	TC		Technique
Total		2			

Le conseil est invité à :

- adopter les créations ;
- décider de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Invité à se prononcer, le Conseil, délibère et **à l'unanimité** :

- adopte les créations ;
- décide de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

René MONDON